

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

<b>PROPRIÉTAIRE FONCIER :</b>		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		
<b>REPRÉSENTANT AUTORISÉ (S'IL Y A LIEU) :</b>		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		Agit au nom du propriétaire :
<b>ENTREPRENEUR FORESTIER :                    IDEM QUE PROPRIÉTAIRE :</b>		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		Agit au nom du propriétaire :
N° de la licence RBQ :		
<b>SOUS-CONTRACTANT (S'IL Y A LIEU) :</b>		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		Agit au nom du propriétaire :
N° de la licence RBQ :		

## SECTION 2 – LOCALISATION

Nom du rang :		Superficie (ha)	Totale :	
			Boisée :	
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		

Coupe en territoire agricole :

Coupe dans une érablière : Oui Non

Si oui, superficie (ha) :  
et type d'essence :

**Présence d'un cours d'eau à proximité de la coupe d'arbres :**

Oui Distance :

Non

- Disposition pour des travaux dans la rive d'un cours d'eau ou d'un lac :  
Dans la rive (10 ou 15 m), seuls sont autorisés les travaux suivants :
  - a) la coupe d'assainissement;
  - b) la récolte d'arbres de 50 % des tiges de 10 cm et plus de diamètre, à la condition de préserver un couvert forestier d'au moins 50 % dans les boisés privés utilisés à des fins d'exploitation forestière ou agricole.
- Dispositions applicables aux milieux humides : Une bande de protection de 25 mètres devra être conservée autour d'un milieu humide dans laquelle le prélèvement d'au plus 30 % des tiges marchandes par période de 10 ans est autorisé.

**Présence de pente de 30 % et plus :**

Oui Non

### SECTION 3 – NATURE DES TRAVAUX PROJETÉS

Indiquez la nature des travaux projetés d'abattage d'arbres

**Raison :**

Maturité

Maladie

Autre

Insectes

Chablis

Précisez :

Nom de l'ingénieur :

**Type de coupe :**

Coupe dans la bande de protection arrière :

Oui

Non

Coupe dans la bande boisée de protection du voisin (limites latérales) :

Oui

Non

Coupe dans la bande boisée de protection du chemin public :

Oui

Non

Date de début des travaux :

Durée prévue :

## SECTION 4 – DOCUMENTS ANNEXÉS

Cochez les documents requis et qui sont complets pour la présente demande :

Prescription forestière, de moins de deux ans, signée par un ingénieur forestier comprenant les informations suivantes :

- Plan de déboisement indiquant les numéros des lots, l'aire de coupe, les voies publiques et privées, les cours d'eau, la distance de la coupe à la rive (s'il y a lieu), les secteurs où les pentes dépassent 30 %, la localisation et le nom des peuplements, les voies d'accès au site de débordement.

Identification des bandes et des zones boisées à conserver.

### À des fins de mise en culture du sol :

Plan agronomique de déboisement comprenant :

- Une évaluation agronomique préparée et signée par un professionnel habilité en la matière attestant que la superficie à déboiser est requise à des fins de mise en culture du sol. Ladite évaluation agronomique doit en référer au nombre d'unités animales autorisées par certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en date du 26 mai 2000.

Engagement écrit et signé par le propriétaire à essoucher la totalité des superficies déboisées à l'intérieur d'un délai de trois ans doit être fourni;

Demande de CA fait par le promoteur responsable pour chaque propriété foncière touchée par le projet (aux fins d'implantation d'éoliennes commerciales).

## SECTION 5 – DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DE SON REPRÉSENTANT

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets. Je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. Je sais que l'émission d'un permis peut prendre jusqu'à trente (30) jours. Je sais également que je dois attendre l'émission du permis avant d'entreprendre les travaux et que si je débute les travaux avant, ce sera à mes risques.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du représentant

\_\_\_\_\_  
Date

Veuillez déposer votre demande de permis au bureau municipal ou aux bureaux de la MRC de La Nouvelle-Beauce situés au 700, rue Notre-Dame Nord, bureau B, à Sainte-Marie G6E 2K9, ou en copie numérisée à l'adresse suivante : [ericguay@nouvellebeauce.com](mailto:ericguay@nouvellebeauce.com).

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter M. Éric Guay, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418-387-3444, poste 4101, ou par courriel.